

# Les Brèves

# 28 | janvier 2026

## EDITO

### Le mot du maire

En ce début d'année 2026, je vous présente, en mon nom et en celui de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de bonheur, à vous ainsi qu'à tous vos proches. Cette année verra le renouvellement de notre Conseil Municipal et je ne doute pas que vous serez nombreux à participer à cet événement qui représente un rendez-vous important pour la vie de notre territoire.

Bien sincèrement.

Vincent Carré

## ACTE ADMINISTRATIF

### Rappel

#### Achèvement et conformité des travaux

Une nouvelle construction, un changement de consistance (démolition, agrandissement ou changement de l'aspect extérieur) ou de destination d'une propriété bâtie doit être déclaré. Cette déclaration permet de déterminer la valeur locative cadastrale du bien qui sert de base d'imposition aux divers impôts locaux. Vous devez déclarer vos travaux dans les 90 jours calendaires après la fin des travaux. Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme ou d'un permis de construire doit adresser une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DACC). Cette déclaration est obligatoire et doit être adressée à la mairie du lieu des travaux.

#### **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux : Cerfa n° 13408\*05**



## FAIT MARQUANT

### Élections municipales : du nouveau

#### **Harmonisation du mode de scrutin**

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026.

#### **Hier, un scrutin majoritaire plurinominal**

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

#### **Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel**

Maintenant, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter/supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

#### **Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants**

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

**Pour en savoir plus >**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2025/05/22/0119>

## LE FIL INFO

### § Ecole : RPI rentrée 2025-2026

Répartition au 1<sup>er</sup> septembre :

- Jabreilles-les-Bordes :  
CE1 et CE2 (25 élèves)
- Saint-Sulpice-Laurière :  
GS, CP, CM1 et CM2 (65 élèves)

### § Association

Début septembre Jab'yoga a pris ses marques. Les cours se déroulent à la salle des fêtes tous les mercredis de 9h00 à 10h00.

### § Journées du patrimoine

L'équipe municipale en collaboration avec l'association "Nature et patrimoine dans les Monts d'Ambazac", ont organisé le samedi 20 septembre une journée découverte au "Moulin des Colles".

### § Espace cinéraire : columbarium

Les travaux réalisés en régie par le personnel technique sont terminés. Les concessions de cases sont accordées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de :

- 15 ans → 200 €
- 30 ans → 400 €

Le projet a été financé par :

- Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD) à hauteur de 30% de l'opération ;
- L'Etat (DETR) à hauteur de 40% de l'opération.

### § Noël des aînés



### § Elections 2026

Les prochaines élections sont les élections municipales. Elles auront lieu en mars :

1<sup>er</sup> tour : 15 mars  
2<sup>ème</sup> tour : 22 mars

### § Accueil en mairie : nouveaux horaires

Le lundi : de 9h30 à 11h30 - 14h00 à 15h30  
Le mardi : de 9h30 à 11h30 - 14h00 à 15h30  
Le mercredi : de 9h30 à 11h30  
Le jeudi : de 9h30 à 11h30 - 14h00 à 15h30  
Le vendredi : de 9h30 à 11h30 - 14h00 à 17h00  
Le samedi : de 9h30 à 11h30

### § Etat civil : mariages

Samedi 6 septembre : union célébrée entre Aude Brunet

et Jean-François Dardillac

Lundi 29 décembre : union célébrée entre Nathalie Kouame et Stéphane Gerbaud

## LES TEMPS FORTS EN IMAGES

### § août



Place de l'église : installation de la meule antique



Moulin des Colles : vos élus au travail

### § septembre



Moulin des Colles : journées du patrimoine

### § novembre



Cimetière : columbarium fin des travaux



Commémoration : armistice 11 novembre 1918